



4/ Mesures spécifiques dans le cadre de la situation sanitaire Covid-19

Covid-19 et projets Erasmus+



Quelles sont les solutions possibles pour mettre en œuvre votre projet Erasmus+ malgré la situation sanitaire actuelle?

1. Mettre en œuvre les activités prévues de manière virtuelle et dès que cela est possible, reprendre les activités « physiques »
2. Prolonger la durée de votre projet

Exceptionnellement et si dûment justifié, il est aussi possible d'invoquer la Force majeure.

1. Prolongation de la durée du projet



- Prolongation possible jusqu'à 12 mois
Attention, dans le cadre du second Appel 2020, les projets ne peuvent excéder 30 mois
- Demande à envoyer au plus tard un mois avant la fin du projet
Formulaire spécifique sur le site de l'AEF: <https://www.sg.cfwb.be/FDM/>
- Demande introduite par le coordinateur auprès de son agence nationale
- Une prolongation n'entraîne pas d'augmentation budgétaire.

2. Mesures spécifiques pour la mise en œuvre d'activités virtuelles



- a. Pas de coûts unitaires pour les réunions transnationales virtuelles
- b. Couverture des frais de « soutien individuel » dans le cadre des mobilités virtuelles à un taux réduit (15% du forfait prévu)
- c. Couverture des frais d'organisation d'un événement de dissémination en ligne à un taux réduit (15% du forfait prévu pour les participants locaux avec un maximum de 5.000 EUR par projet)
- d. Possibilité d'avoir recours aux coûts exceptionnels
- e. Modification des limites de transfert

[Voir annexe III à la convention de subvention](#)

a. Réunions transnationales virtuelles

Lorsque les bénéficiaires organisent leurs réunions virtuellement, ils n'ont pas droit aux coûts unitaires pour les réunions transnationales.

Le financement octroyé au titre du budget « Gestion et mise en œuvre du projet » couvre les coûts liés à ces réunions.

Encodage dans le Mobility Tool:

Encoder tous les détails de la réunion et cocher la case « Subvention non requise »

b. Activités virtuelles de mobilité d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Soutien individuel	Voir guide selon le type d'activité de mobilité	Forfait journalier/mensuel * Nbre de jours * Nbre de participants * 15%
--------------------	---	---

Participation aux frais de soutien individuel des participants aux mobilités organisées de manière virtuelle. Les frais de soutien individuel prévus pour les « jours de voyage » sont inéligibles.

Exemple: 3 jours x 15 personnes = 45 x 8,70€ (15% de 58€) = 391,5€

Justificatifs à conserver en cas de contrôle:

- Déclaration signée par l'organisation d'accueil précisant le nom du participant, l'objet de l'activité, ainsi que la date de début et de fin de l'activité virtuelle.
- Preuve du lien formel existant entre le participant et l'un des organismes partenaires

Encodage dans le Mobility Tool:

Encoder tous les détails de la mobilité et dans la fiche du participant et sélectionner dans le menu déroulant Activité « virtuelle » ou « blended »

Le calcul du forfait se fait automatiquement par le système

c. Evènement virtuel de dissémination

Evènement virtuel de dissémination	100 EUR (forfait participant local) * 15% * nbre de participants	Max 5.000€/projet
------------------------------------	---	-------------------

Contribution aux coûts liés à l'organisation de conférences / séminaires virtuels

L'objectif de ces événements doit être de partager et diffuser les productions intellectuelles du projet

Les participants doivent être externes au partenariat et/ou au partenaire associé qui accueille l'évènement

L'évènement doit être d'un niveau de qualité suffisant!

Justificatifs à conserver en cas de contrôle:

- Preuve que l'activité a eu lieu virtuellement avec le nom et la date de l'évènement
- Déclaration signée par l'organisateur spécifiant le nom des participants ainsi que le nom et l'adresse de leur organisme d'envoi
- Documents utilisés ou distribués lors de l'évènement (ordre du jour, présentations, etc.)

Encodage dans le Mobility Tool+:

Encoder tous les détails de l'évènement et cocher la case « Evènement virtuel »

Le calcul du forfait se fait automatiquement par le système

d. Coûts exceptionnels – Covid-19

Coûts exceptionnels	75% des frais éligibles	Max 50.000€/projet
---------------------	-------------------------	--------------------

Achat/location d'équipement ou de services nécessaires pour la mise en œuvre d'activités de mobilité virtuelle dans le cadre du Coronavirus, même si aucun fonds n'était prévu initialement dans le budget contracté.

Justificatifs à fournir au stade du rapport final:

- Facture originale spécifiant l'adresse et le nom du prestataire, le montant, la devise et la date de la facture
- Preuve de paiement (extraits de rôle)
- Attention à la TVA
- En cas de contrôle: être en mesure de prouver qu'une recherche a été menée pour choisir l'option la meilleure au point de vue qualité-prix

Encodage dans le Mobility Tool+:

Pas de spécificité, encoder normalement les coûts

e. Transferts de budget – Covid-19

- Transferts allant jusqu'à 60% d'un poste vers un autre (tous les postes peuvent en bénéficier à l'exception des postes budgétaires Gestion et mise en œuvre ET Coûts exceptionnels)
- Possibilité de transférer jusqu'à 10% d'une ligne budgétaire vers les coûts exceptionnels pour acheter/louer du matériel ou des services liés à l'organisation de mobilités virtuelles

Force majeure



Procédure de reconnaissance des frais éligibles:

<http://www.erasmusplus-fr.be/coronavirus/>

- Définition: situation ou événement exceptionnel imprévisible échappant au contrôle du participant et n'étant pas imputable à une erreur ou négligence de sa part
- Evaluation du bien fondé de la demande au cas par cas! Il faut donc bien expliquer les raisons de la demande dans le Rapport Final.
- Force majeure à déclarer dans le Mobility Tool+
- Justificatifs à fournir avec le rapport final (voir document sur notre site Internet)